

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juillet 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 juillet 2025, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement et faisant suite à nos précédentes communications, notamment la lettre datée du 28 juin 2025 ([S/2025/431](#)), je souhaite attirer votre attention sur un rapport actualisé du Ministère iranien des affaires étrangères* où il est fait état des victimes et des destructions causées par 12 jours d'agression militaire à grande échelle, non provoquée, de la part du régime israélien contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iran.

Aux premières heures du 13 juin 2025, alors que les familles iraniennes se reposaient, le régime israélien – largement soutenu par les États-Unis et certains pays occidentaux, que ce soit militairement, politiquement ou sur le plan du renseignement – a lancé des attaques aériennes coordonnées de missiles et de drones sur des zones résidentielles, des infrastructures civiles et des installations nucléaires pacifiques. Ces attaques aveugles et illégales ont fait 1 100 martyrs parmi les civils innocents, dont 132 femmes et 45 enfants, et plus de 5 700 blessés.

Ces crimes odieux constituent des violations graves de la Charte des Nations Unies, du droit international, du droit international humanitaire, notamment des Conventions de Genève, et des instruments internationaux relatifs aux droits humains, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'agression militaire menée ensuite par les États-Unis, le 22 juin 2025, a encore aggravé ces violations.

Le ciblage délibéré de zones résidentielles, d'hôpitaux, de centres médicaux, d'ambulances, de civils, d'infrastructures énergétiques, de scientifiques et d'installations nucléaires pacifiques placées sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique est une violation flagrante du droit international et constitue un crime de guerre, un crime d'agression et un crime contre l'humanité.

Le rapport donne un aperçu des souffrances infligées aux civils iraniens, en particulier aux femmes et aux enfants, et met en évidence l'urgence qu'il y a à faire respecter le droit international et à mettre un terme à l'impunité pour de telles atrocités.

* Consultable à l'adresse suivante : <https://uk.mfa.gov.ir/files/en290/newsattachment/2025071416481122465371842.pdf>.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Amir Saeid **Iravani**
